

BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 2024

PEYRELEVADE

№ 849

Tirage à 500 exemplaires - IPNS

L'ÉDITO

Compétence de l'eau : Michel Barnier, notre nouveau Premier Ministre, a annoncé le mois dernier au Sénat qu'il annulait la loi qui rendait obligatoire le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2026 à une structure intercommunale. En ce qui nous concerne, après avoir envisagé de nous regrouper avec des communes voisines en créant un nouveau syndicat, nous avons délibéré pour demander le transfert au syndicat de la Diège. Il n'y a donc plus d'urgence à préparer un transfert pour lequel nous allions un peu dans l'inconnu. Pour autant, cette annonce (qui a peut-être aussi pour but de faire avaler la baisse des dotations dans le prochain budget de l'état) ne doit pas nous empêcher de réfléchir à une organisation plus mutualisée du service de l'eau à moyen terme.

Éoliennes : le préfet de la Corrèze a signé l'arrêté autorisant le « repowering » du parc éolien, c'est-à-dire d'autoriser le démantèlement du parc existant pour le remplacer par des nouvelles machines plus grandes et plus puissantes. Concrètement, les éoliennes actuelles d'une hauteur de 100m et d'une puissance de 1,5 MW seront remplacées par des éoliennes d'une hauteur maximum pouvant aller de 119 à 125m et d'une puissance de 2,35MW. Selon le code de l'environnement, il s'agit d'une modification non substantielle par rapport au parc existant.

Recrutement : Jean-Claude Dufaud va faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année. Un appel à candidature a donc été lancé pour son remplacement et c'est Tristan Legué qui a été recruté. Il prendra ses fonctions dans le courant du mois de janvier après sa période de préavis. Avec ce prochain recrutement, la commune comptera ainsi 5 sapeurs-pompiers volontaires dans ses effectifs et continuera ainsi de participer de manière active au bon fonctionnement du centre de secours.

Eau de Drouillat : Dans le cadre du suivi annuel de la qualité de l'eau prélevée du captage d'eau potable du village de Drouillat, une nouvelle analyse de la teneur en aluminium a été réalisée le mois dernier. Le résultat de ce dernier prélèvement est de 520 µg/l pour un seuil de référence préconisé par l'ARS de 200 µg/l. Même s'il est encore 2,5 fois supérieur au seuil de référence, ce résultat est encourageant et vient confirmer la baisse régulière observée depuis 3 ans (1800 µg/l en 2021, 1100 µg/l en 2022, et 890 µg/l en 2023)

Dans le cadre du projet de protection des captages des villages, une étude spécifique de l'analyse des sols et de l'impact de la gestion forestière et agricole du bassin versant va être réalisée sur le captage de Drouillat.

Nous espérons que les analyses pourront prochainement rentrer dans l'ordre, et que les préconisations qui nous seront faites permettront de conserver durablement ce captage

Cimetière : Le conseil municipal souhaite établir un règlement intérieur du cimetière qui pourra fixer des règles concernant la vente des nouvelles concessions, les travaux, les prix, la rétrocession des tombes à l'abandon, l'établissement d'un plan... Pour celles et ceux qui souhaitent participer à cette réflexion, une réunion publique sera organisée début janvier 2025.

L'équipe municipale

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Décès :

-le 9 octobre à Peyrelevade, de **Janine COURTY**, à l'âge de 96 ans, domiciliée 29 route du Rat, veuve de Marcel BERTRAND

-le 24 octobre à Peyrelevade, de **Jean BLANCHET**, à l'âge de 84 ans, domicilié 29 route du Rat, veuf de Arlette LOINARD

Remerciements :

La famille de Jeannot BLANCHET, touchée par les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées, vous prie de bien vouloir recevoir leurs sincères remerciements.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le traditionnel cortège en commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, partira de la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 heures.

INFO : LIVRETS DE FAMILLE

Le livret de famille est un document officiel remis à la naissance du 1er enfant ou lors du mariage. **C'est le recueil des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille.** Il doit être mis à jour à l'occasion de tout événement survenu après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès, etc.). Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol, ou si vous en êtes dépourvu après divorce ou séparation. Seuls les titulaires (parents ou époux) peuvent demander un duplicata de leur livret de famille.

JOURNÉES FRANCE SERVICES

Retour sur les journées portes ouvertes France Services du mois d'octobre ...



-Un petit groupe de personnes a pu suivre l'atelier numérique coorganisé avec Romuald PORTE, conseiller numérique à Haute-Corrèze Communauté, sur le thème de la sensibilisation à la cybersécurité

-Une réunion en présence de Mme Catherine MERCX, sous-préfète d'Ussel, et des élus locaux de St Setiers, Tarnac, Millevaches, Gentioux et Faux-la-Montagne a permis de présenter les missions des espaces France Services et de renforcer le réseau de communication avec les secrétaires de mairie et les élus locaux qui se révèlent être de véritables sentinelles.

-Enfin, une dizaine de personnes ont assisté à la réunion de sensibilisation aux cybermenaces et démarchages abusifs, en partenariat avec les enquêteurs N'tech de la Gendarmerie. Des conseils ont été apportées aux participants en réponse à leurs diverses questionnements : SPAM, sms douteux, piratage d'un compte ...

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-
17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Mercredi &
vendredi
14h-17h30
**sur rdv
uniquement**

ON DIRAIT LE SUD ...

Situé au sud de la commune, un petit hameau peuplé de quelques âmes : Cezeyrat. L'émblématique représentante du village, Nicole, a un message à vous faire passer : des melons poussent à Cezeyrat ! Oui, oui, regardez !



DE JEUNES MÉDAILLÉS



Deux jeunes Peyrelevalois se sont rendus à Bordeaux à l'occasion des finales régionales des Olympiades des métiers :

-Lucas BOUTAUD a été récompensé de la médaille d'argent dans la catégorie Agriculture—Métiers de la forêt

-et Jules BERNARDIN, récompensé d'une médaille d'or dans la catégorie BTP—Métallerie, nous lui souhaitons bonne chance pour la finale nationale !

CHANT & MUSIQUE



Les cours de piano ont repris depuis samedi 21 septembre à la Maison des Associations.

Il reste quelques créneaux disponibles pour des enfants, des jeunes ou des adultes.

Contactez Patricia Madeline au : 06 72 49 25 79 ou par email à l'adresse : patmozart.madeline@gmail.com pour tous renseignements.



CONCERT DE NOËL

Millevaches aux Chants & Cantate en Fa vous invitent à leur

Concert de Noël

le **dimanche 8 décembre à 15h30**
à la **salle des fêtes de Peyrelevade**



Participation au chapeau
Venez nombreux !

TRANSPORT AU MARCHÉ

Avis aux fidèles intéressées et futurs participants : le bus prendra le départ à 9h15 pour le marché de Felletin le **vendredi 15 novembre**. Rendez-vous au Pra Bé.



LES MUSCLÉS DU PLATEAU

Rejoignez-nous !

Depuis près de dix ans, Les Musclés du Plateau proposent à Peyrelevade des activités sportives ouvertes à tous, pour une adhésion annuelle de 20 euros :

- Badminton : mardi et jeudi à 19h, dimanche à 17h
- Salle de musculation : accès libre toute l'année

Nouveauté !

Le 9 novembre, de 16h à 18h30, essayez le Rugby Flag Touché au gymnase de Peyrelevade (prévoir des chaussures d'intérieur).



Infos : lesmusclesduplateau@gmail.com ou suivez-nous sur Facebook (Les Musclés du Plateau).

AGENDA DE L'AEP



Au programme des prochains mois...

A vos fils, prêts, partez ! Les ateliers couture sont lancés !

Les Jeannettes, de l'association Jeannettes et Cie, seront à Peyrelevade les premiers dimanches de chaque mois jusqu'à la fin de l'année, soit les dimanches 3 novembre et 1er décembre, de 14h à 16h30.

Deux couturières vous accueillent, vous conseillent, vous accompagnent et vous chouchoutent pour avancer dans votre projet ou réaliser un gilet sans manche d'inspiration coréenne, le baeja.

Inscription demandée. Une machine à coudre peut vous être prêtée le temps des ateliers. Participation libre à partir de 10€.

C'est aussi la saison de tricot thés !

La maison de retraite de Peyrelevade nous accueille le temps d'un goûter les mardis 13 novembre, 26 novembre et 10 décembre de 15h à 17h30.

Avec ou sans matériel, venez apprendre avec nous ou avancer tranquillement votre projet en bonne compagnie.

Et enfin, à vos ordinateurs, tablettes et smartphones... On démonte tout !

La ressourcerie accueille l'association des PTTs tous les quatrièmes mercredis du mois.

Prochaine session : mercredi 27 novembre, de 14h30 à 17h, à la boutique

On ouvre, on observe, on apprend à nettoyer et changer son ventilateur, à récupérer son disque dur interne et bien d'autres choses ...

Atelier gratuit. Inscription souhaitée auprès des PTTs au 05 19 91 01 42.

PLANNING FAMILIAL

Le Planning Familial de Peyrelevade...

C'est où ? À la maison des Associations

C'est quoi ? Un lieu où on peut venir s'informer et parler de sexualités, questions de genre et d'orientation sexuelle, relations amoureuses, santé sexuelle (contraception, Interruption Volontaire de Grossesse, Infections Sexuellement Transmissibles), violences sexistes et sexuelles ...

Mais aussi ... le Planning Familial propose des permanences d'écoute gratuite et confidentielle (sur rendez-vous), et des interventions à la demande pour animer des séances de prévention et d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les écoles primaires, les structures sociales, associatives, institutionnelles. Le planning est également présent dans des événements festifs autour de stands d'infos et de prévention. Nouveauté ! Les locaux sont ouverts au public les mardi et jeudi de 14h à 17h, n'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe et découvrir le lieu.

...et toujours chaque premier mercredi du mois c'est la permanence de la bibliothèque féministe : le Planning vous accueille avec du thé et du café, des petits gâteaux et plus de 1100 références de livres ! Venez lire (le canapé vous attend!) et emprunter gratuitement les classiques, les introuvables et les dernières nouveautés, discuter avec les bibliothécaires qui sont là pour aiguiller, renseigner...

Les prochaines permanences seront les 6 novembre, 4 décembre de 15h à 19h.

Maison des assos - 2 côte de Vinzan - PEYRELEVADE

07 87 83 22 49—pf.plateau@millevaches.net

INFORMATIONS COMMUNALES

Les actualités communales sont disponibles sur divers supports de communication. N'hésitez pas à nous communiquer vos événements pour diffusion. Pour information la rédaction du bulletin municipal s'achève la dernière semaine de chaque mois (informations à rendre avant le jeudi).

Site internet

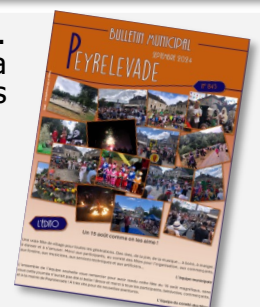
www.peyrelevade.com



Application
Intramuros



Facebook
Mairie Peyrelevade



TÉLÉ Millevaches

Des chats, du foot, un drapeau, un conte lu pour les vaches. Des méduses, un arc, une pipistrelle et un crapaud. Jacques Chirac, des booms, des concerts. Le phare du centre d'art, une future retraitée, des papillons grillés.

C'est le Zapping du plateau numéro 1. Bientôt un numéro 2, la recette est simple : vous filmez ce que vous voulez, vous nous l'envoyez, on en fait une salade composée qui s'appelle le Zapping du plateau.

Tous les mois, toutes les semaines ? La fréquence dépendra de la quantité reçue ! Une seule règle : veiller au consentement des personnes filmées.

J'ENVOIE MA VIDÉO AU ZAPPING

(3 minutes maximum, laissez votre numéro)

Vous pouvez envoyer vos vidéos par d'autres canaux, pourvu que ça nous arrive et qu'on puisse vous contacter. Questions et réponses au 05 55 67 94 04 / zapping [arobase] telemillevaches.net



NB : et pour se faire la main à filmer avec un téléphone, Télé Millevaches propose un atelier « gymnastique du filmeur » tous les mercredis de 14h à 16h sur rendez-vous au 05 55 67 94 04.

N'hésitez pas !

SOIRÉE DE L'USEP

SAMEDI 30 NOVEMBRE

À LA SALLE DES BANQUETS DE PEYRELEVADE

À PARTIR
DE 19:00

SOIRÉE Pâté aux pommes de terre



AU MENU

Kir limousin de bienvenue

Pâté de pommes de terre & salade
(avec ou sans viande)

Fromages & Tarte aux poires bourdaloue

SUR PLACE OU À EMPORTER 18€
(TTC moins de 12 ans, gratuit moins de 6 ans)

• BUVETTE ET BOUM POUR ENFANTS •

Infos et réservations auprès de Pedro au 06.52.96.85.64 ou à l'adresse mail : asso.ecole.peyrelevade@gmail.com

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Un travail de co-conception avec tous les élèves de l'école de Peyrelevade a été amorcé en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Corrèze et le PNR de Millevaches, afin de réhabiliter les cours de récréation des deux écoles (maternelle et élémentaire).



Toutes les classes ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs habitudes et ce qui ne leur plaît pas. La première étape d'un projet

collaboratif basé sur l'expression des usagers, en phase de passer à l'étape décisionnelle qui revient aux élus.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Guillaume CHASSAGNE, Jean-Claude MALSOUTE, Joëlle MEYRIGNAC, Alexandra LOULIER, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Geneviève LABARRE.

Procuration(s) : Isabelle CHARRIER à Pierre COUTAUD, Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME, Mathieu UGUEN à Robert URBAIN.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE, ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, OUVERT AUX CONTRACTUELS.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 novembre 2005 modifié en dernière date par délibération n° 40/2022 du 09 septembre 2022 ;

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial d'un agent titulaire à temps complet, au titre de la promotion interne ;

Considérant le recrutement d'un agent en tant qu'adjoint technique, en remplacement d'un agent de maîtrise, ayant fait valoir ses droits à la retraite,

le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- **la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet**
- **la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, ouvert aux contractuels.**

L'emploi d'un adjoint technique à temps complet a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, les articles L332-8 3° et L332-9 du code général de la fonction publique stipulent que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de maximum 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau scolaire, d'un diplôme, ou d'une expérience professionnelle en lien avec les fonctions associées au poste d'adjoint technique.

APPROUVE

2. **MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE PREVOYANCE - PROCEDURE DE CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE.**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°13/2024 du 08 mars 2024, les membres du conseil ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011.

Il indique qu'il revient maintenant aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation - risque prévoyance - dans le respect des dispositions du décret précité. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance et de bénéficier d'une participation de l'employeur. L'adhésion des agents est, par conséquent, facultative.

Enfin, le Conseil doit fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement. Sur ce point, la participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en

compte le revenu des agents. Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur ne peut être inférieure à 7 euros par mois et par agent. Par ailleurs, le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze.

Il propose de fixer le montant de la participation financière à un montant représentant 50% de la cotisation payée par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation – volet prévoyance - en respectant un montant minimum de participation de 25 euros, lequel ne peut excéder le montant de la cotisation ;

APPROUVE

3. ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE, PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, soit à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST 19-24).

A compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Il convient donc de délibérer à nouveau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

APPROUVE

4. EFFACEMENT DES LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU VILLAGE DU RAT.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat de la Diège possède à présent la compétence pour réaliser les travaux de ce type.

Il rappelle que la commune a demandé aux services du Syndicat de la Diège de bien vouloir procéder à l'effacement des lignes de télécommunications concernant l'affaire citée en objet.

Monsieur le Maire informe que, par lettre en date du **08 juillet 2024**, le Président du Syndicat lui a fait part des éléments financiers concernant ce projet.

Il expose que la commune serait redevable au Syndicat de la Diège, après réception des travaux, d'une participation d'un montant de 50 % des travaux hors taxes exécutés soit :

Montant estimatif des travaux HT exécutés : **19 324 € HT** ;

Fonds de concours de 50 % : **9 662 € HT**.

APPROUVE

5. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE, CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CHAUDIERE BOIS DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention doit être déposée auprès du Conseil

départemental, dans le cadre des travaux de renouvellement de la chaudière bois de la mairie.

Cette opération, faisant l'objet d'une aide de l'Etat, au titre du « fonds chaleur » de l'ADEME, à hauteur de 61 200,00 €, est en effet également éligible aux programmes de financement du Conseil départemental.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal, de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Conseil départemental, afin de réduire la part d'autofinancement de la commune.

Aussi, considérant que certains dossiers inscrits sur la contractualisation départementale, étant encore à l'état d'étude, Monsieur le Maire propose de redéployer les fonds consacrés à ces dossiers sur l'opération citée en objet.

Le plan de financement prévisionnel, tel qu'il doit être transmis aux services du Conseil départemental, est le suivant :

FINANCEUR	MONTANT (HT) en €
ETAT	61200,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	66250,00
AUTOFINANCEMENT	81550,00
TOTAL	209 000,00

APPROUVE

6. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PTT, DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'offre proposée par France services augmente chaque année.

De même, il constate que les crédits apportés par l'Etat, sont chaque année plus élevés.

Afin de justifier la hausse des crédits et permettre l'élargissement des missions proposées par France services, afin de répondre aux besoins des habitants, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de s'associer avec l'association PTT, basée à Tarnac.

Cette association, déjà présente sur la commune, à travers l'organisation d'activités en lien avec la médiation numérique, dans les locaux de l'association d'entraide du Plateau (AEP), et du Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), souhaiterait également développer son offre de services.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal, de déléguer la compétence dans le domaine numérique à l'association PTT, afin qu'elle puisse proposer une offre de services à l'attention des habitants, en matière de veille sur l'illectronisme, de médiation et d'inclusion numérique. De même, et afin de participer aux frais de fonctionnement de l'association, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 500 €.

APPROUVE

6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME LAURE DRATLER, DIETETICIENNE-NUTRITIONNISTE.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre avec Madame Laure Dratler, diététicienne nutritionniste, nouvellement installée sur Peyrelevalde, a été réalisée en mairie au mois de juin dernier.

Cette rencontre avait pour objectif de poursuivre le travail engagé depuis de nombreuses années en faveur d'une alimentation équilibrée, de qualité, et de provenance locale, proposée au sein de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'engager un partenariat avec Madame Dratler, afin de répondre aux nombreux enjeux que représente la restauration scolaire. Ce partenariat permettrait ainsi d'analyser les menus établis par le chef cuisinier, d'échanger avec lui sur les difficultés rencontrées et d'identifier ensemble des leviers d'amélioration : notamment la cohérence nutritionnelle, la fréquence et la saisonnalité des aliments proposés.

La restauration collective scolaire est un écosystème complexe car elle se doit de répondre à de multiples

enjeux (et autant de contraintes) d'ordre nutritionnel, budgétaire, durable, mais également en matière d'hygiène, d'éducation au goût, de santé publique et plus largement de vivre ensemble.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir attribuer à Mme Dratler, dans le cadre des missions convenues, un montant de 1 200 €, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025 inclus.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. CAMPING MUNICIPAL : bilan de la saison estivale 2024, proposition de délégation de gestion à la société *Onlycamp* pour la saison 2025.

Le camping municipal a fermé ses portes le 10 septembre dernier. Pour cette première saison en gestion directe, le bilan s'avère positif. La fréquentation a été relativement importante, notamment les deux premières semaines d'août. Les retours des touristes, conquis par le site et son environnement, ont été nombreux et constructifs.

Afin d'envisager les prochaines saisons, Monsieur le Maire a rencontré la société *Onlycamp*. Cette société s'est spécialisée dans la reprise de campings, en particuliers municipaux, dans une optique de camping « familial », « simple ». La clientèle ciblée par *Onlycamp* semble se rapprocher en tous points de celle du camping de Peyrelevalde.

Les conseillers municipaux acceptent cette nouvelle démarche de confier la gestion du camping à un prestataire professionnel, et proposent à Monsieur le Maire de poursuivre les discussions en cours afin que la gestion du camping puisse être confiée à *Onlycamp* dès la saison estivale 2025.

2. ASSOCIATIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES ;

Les marchés du mercredi soir ayant finalement été maintenus lors des mois de juillet et août, et afin de procéder au paiement des prestations musicales, une subvention exceptionnelle de 500 € a été attribuée au comité des fêtes.

3. ASSOCIATIONS : MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT CHANCIBOT ;

Les locaux des Restos du cœur, situés au sein du bâtiment Chancibot étant devenus trop exiguës, et devant la volonté de l'association de renforcer et développer ses activités, un nouvel espace leur est proposé.

Le logement Chancibot, situé à l'Ouest du bâtiment, offre une surface aménageable plus importante, et permettra aux Restos du Cœur de disposer de locaux adaptés à leurs activités, et répondant aux normes imposées.

Des travaux sont à prévoir afin d'espérer une ouverture dans le courant du 1er semestre 2025.

4. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 : DEFINITION DU PROGRAMME - DEMANDE DE DEVIS AUPRES DU SYNDICAT DE LA DIEGE ;

Comme chaque année, la commune définit un programme de voirie. Pour cette année 2025, et après avis des conseillers municipaux, plusieurs voies pourraient faire l'objet d'une réfection. Des devis seront demandés auprès du Syndicat de la Diège afin d'établir un plan de financement, dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

5. TRAVAUX EN COURS : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE, AMENAGEMENT D'UN DOJO, CONSTRUCTION D'UNE MAM, TRAVAUX DE L'EGLISE.

Ce second semestre voit se succéder une série de travaux, notamment dans le bourg de la commune.

Le chantier de construction de la maison d'assistants maternels suit son cours. Le retard pris au démarrage des travaux semble être en partie rattrapé. Les travaux de chauffage et de plomberie sont engagés.

Dès la fin du mois d'août, et une fois l'offre de l'entreprise Lemaire signée, le chantier a pu se mettre en place. La livraison de la nouvelle chaudière est prévue pour le mois de décembre.

Les travaux d'aménagement d'un dojo, en lieu et place de la salle des activités a débuté mi-septembre. La réception des travaux est envisagée avant la fin de l'année.

Enfin, et afin de mettre un terme à la réfection de l'église suite aux orages de 2023, l'une des 2 croix sommitales, a été remplacée. L'édifice, après des travaux de réfection du système électrique du bâtiment et des cloches, ainsi que la réparation de la toiture et le remplacement de la croix, est désormais sécurisé.

6. MARCHES D'ÉTÉ : BILAN

Dans la continuité des années précédentes, les marchés d'été du mercredi ont été maintenus. De plus, le comité des fêtes a proposé l'organisation de 2 marchés supplémentaires. Deux formats différents, plus intimistes les mercredis, ils ont été plus festifs les 13 juillet et 02 août.

Il conviendra, afin de préparer les marchés d'été de l'année prochaine, de réunir les différents acteurs communaux en amont afin de répartir les tâches de chacun.es et travailler ensemble afin de faire des « marchés 2025 » un nouveau succès.

7. QUESTIONS DIVERSES;

- L'équipe enseignante de l'école sollicite la commune dans le cadre d'une classe de mer. Une subvention sera donc accordée à l'école dans le but de participer à ce séjour.
- Les commerçants du marché, ayant lieu place du Pra Bé le samedi matin, ont sollicité la mairie. En effet, et afin de permettre au marché d'être organisé toute l'année, un abri, ou une autre solution de repli serait souhaitable lors de la période hivernale. Une réponse leur sera apportée dans les prochaines semaines.

Fin de séance à 21 heures 30